

une grave pénurie de logements. La plupart de ces aéroports étaient ni plus ni moins que des villages modernes, avec rues pavées, éclairage électrique, chauffage central et le reste. Avec un peu de travail seulement, ces édifices pourraient loger des milliers de personnes.

Cette question m'intéresse de façon particulière, car un de ces aéroports est situé dans ma localité entre Sydney et Glace-Bay. La Corporation des biens de guerre doit en disposer. Cet aéroport est un véritable village moderne, aménagé à tous points de vue de façon à pouvoir loger des milliers de personnes en quête de logement. On ne peut trouver de maisons à louer dans cette localité et il se passera quelque temps avant qu'il y en ait. Le ministre croit-il qu'il conviendrait d'utiliser les services qui se trouvent déjà dans un village de ce genre en vue d'en faire des logements, jusqu'à ce que nous puissions construire des maisons?

L'hon. M. HOWE: C'est précisément ce qui se fait dans beaucoup de ces localités. En vue de hâter la transformation de ces aéroports en logements, le ministère a nommé un fonctionnaire spécial dans la personne du brigadier Colin Campbell, ancien membre de cette Chambre. Les honorables députés savent que c'est un homme énergique et un ingénieur compétent qui a fourni une belle carrière militaire. Depuis plusieurs mois, le brigadier Campbell s'est employé, de concert avec les municipalités, à transformer ces immeubles en maisons d'habitation. On ne peut tout de même pas demander au Gouvernement d'instituer une entreprise d'Etat à cette fin. Nous sommes prêts à mettre ces immeubles à la disposition des villes et villages qui désirent les faire servir aux besoins locaux. L'honorable député reconnaîtra combien il serait difficile pour le Gouvernement de se lancer dans une telle entreprise.

M. GILLIS: On a écrit au ministère à plusieurs reprises au sujet de l'aéroport en cause. Les réponses semblent indiquer que le ministère ignorait tout de cette question. Je signale la chose au ministre parce qu'on a tendance, à Ottawa, à tout ignorer lorsqu'il s'agit des Provinces maritimes.

L'hon. M. HOWE: Mon ministère est bien renseigné sur les Provinces maritimes, mais les seuls immeubles qui l'intéressent sont ceux qui sont déclarés de surplus. La difficulté provient sans doute de ce que les demandes de renseignements de l'honorable député nous sont parvenues alors que ces immeubles étaient la propriété d'un des services armés et n'avaient pas encore été déclarés de surplus. Une règle inflexible dans le ministère de la

Reconstruction, c'est de ne pas se mêler de biens qui ne sont pas encore en notre possession. Nous obtenons la propriété d'immeubles de ce genre seulement lorsqu'ils ont été déclarés de surplus par la division des forces armées qui en était propriétaire.

M. WRIGHT: Aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ces derniers peuvent obtenir \$1,200 pour l'achat d'animaux sur pied et d'outillage. Ceux qui sont chargés de l'application de cette mesure pourraient fort bien utiliser une bonne partie du matériel qui a servi à nos forces armées, les camions et les outils par exemple. La Corporation des biens de guerre met-elle quelque outillage à la disposition de ceux qui appliquent la loi des terres destinées aux anciens combattants? Le cas échéant, quelles sont les conditions?

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Goding): Je ne crois pas que la question de l'honorable député se rattache à l'article. Il se lit ainsi:

Les droits, pouvoirs, devoirs, responsabilités et fonctions du ministre s'étendent et s'appliquent aux commissions et autres corps publics, fonctionnaires, sujets, services et propriétés de la Couronne qui peuvent être désignés ou attribués au ministre par le gouverneur en conseil et dont le ministre aura le contrôle, la réglementation, la gestion et la surveillance.

M. WRIGHT: Le ministère s'occupe des biens de guerre.

L'hon. M. HOWE: Je crois, monsieur le président, que la question est juste. La liste des priorités établie pour les biens de guerre donne au gouvernement fédéral le premier choix. Si le ministère des Affaires des anciens combattants fait une demande de matériel, il sera le premier servi. La deuxième priorité va à la province. Celle dont l'honorable député est un représentant distingué en laisse passer très peu. Ensuite viennent les municipalités puis, enfin, les particuliers, c'est-à-dire qu'ils sont servis après que les trois administrations ont fait leur choix.

Le comité qui examine les biens de guerre s'occupe de la question des priorités. C'est important à mon sens, car il n'y a rien qui retarde autant la vente du matériel de guerre et qui cause tant d'ennuis aux directeurs de la vente que le système actuel des priorités.

M. ROSS (Souris): A ce propos, les paroles du ministre sont en parfaite contradiction avec la réponse qu'il m'a faite hier soir à ce sujet. Je me suis informé de la priorité des anciens combattants à l'égard des automobiles, voitures de gare, tracteurs et autres véhicules du même genre et j'ai signalé qu'ils voulaient précisément être éclairés sur ce point. Le ministre a alors cité un article de Washington,